

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-019

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme LOUPIEN-SUARES,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque - Action culturelle - Contrats de travail dans le cadre des Rencontres internationales des femmes écrivaines.

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, la Médiathèque participe, chaque année, aux Rencontres internationales des femmes écrivaines. Organisées cette année du 4 au 6 novembre, en partenariat avec les villes de Saint-Sébastien, Pampelune et Bayonne, ces rencontres littéraires remportent toujours un fort succès auprès du public.

Vendredi 6 novembre, la Médiathèque a prévu d'accueillir une soirée animée par l'auteure Luisa Etxenike en compagnie de deux autres écrivaines, Anna Moï et Tatiana Tibuleac. Ces dernières ne disposant pas de statut d'auteure-artiste, doivent être rémunérées par le biais d'un contrat de travail.

La rémunération de leur intervention est fixée à 269,05 € bruts (225,92 € nets) pour chacune.

Un hébergement (une nuit d'hôtel), une restauration (un déjeuner, un dîner) pour chacune seront pris en charge dans le cadre du budget de fonctionnement de la Médiathèque.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services